



Une étude polonaise, validée par la communauté scientifique en juillet 2015 (*"The Effect of Varying Distances from the Wind Turbine on Meat Quality of Growing-Finishing Pigs"*, Karwowska.M. & al,) vient d'établir la corrélation entre la qualité de la viande de porcs et la distance qui les séparait d'éoliennes lors de leur engraissement.

Ces porcs, répartis en 3 groupes, avaient été élevés respectivement aux distances de 50m (Groupe 1), 500m (Groupe 2) et 1000m (Groupe 3) d'éoliennes de 2MW. A l'issue de l'expérience, préalablement approuvée par un comité d'éthique sur l'expérimentation animale, une première constatation s'est imposée : celle d'une moindre prise de poids liée à la proximité des éoliennes.

A partir d'un poids initial de 30 kg, les animaux sont parvenus respectivement à 80 kg pour le groupe 1, 82.5 kg pour le groupe 2 et 90 kg pour le groupe 3. Mais des différences significatives ont également été trouvées sur la composition de leur viande, après abattage, mettant en évidence un lien entre la distance aux éoliennes et le PH (acidité des tissus liée au stress) des muscles du cou, ou l'importance de la glycolyse post mortem. De nombreuses autres corrélations ont également été découvertes, telles que celle de la diminution de la concentration d'acide alfa linoléique avec l'augmentation de la distance aux éoliennes. La littérature suggère, en effet, qu'il participe à la lutte contre le stress. Cette étude conclut sans ambiguïté à une influence néfaste significative du bruit des éoliennes sur la qualité de la viande.

Ce qui n'est d'ailleurs pas faits pour surprendre, puisqu'en 2013, une autre étude polonaise avait établi un lien entre les distances des éoliennes auxquelles des oies avaient été engraisées et leur taux de cortisol (hormone marqueur de stress). (*"Preliminary studies on the reaction on growing geese to the proximity of wind turbines"* J.Mikolajczak & al). Stress difficile à imputer, pour ces animaux, à une attitude négative envers les énergies renouvelables, pourtant évoquée lorsqu'il s'agit de riverains.

Ces deux études considèrent à la fois le rôle du bruit audible et celui des infrasons éoliens, dont on connaît les effets potentiellement néfastes pour la santé depuis les études de la NASA et du département américain de l'énergie dans les années 1980. Quelle qu'en soit la gamme de fréquence, la modulation d'amplitude (AM.) du bruit éolien y avait déjà été identifiée comme principal critère de stress pour les riverains.

(N. D. Kelley, R. R. Hemphill, M. E. McKenna. "A Methodology for Assessment of Wind Turbine Noise Generation", 1982, p.113).

L'amplitude excessive de cette modulation (EAM) du bruit éolien vient d'être remise sur le devant de la scène par le député de Daventry, Chris Heaton-Harris, lors de sa remise au gouvernement britannique du *rapport* d'un groupe d'experts indépendants « INWG, Wind Turbine Amplitude Modulation & Planning Control Study, July 2015 » confirmant son rôle prépondérant, lié à la vitesse de rotation des pales et provoquant un « swishing » à chaque passage de celles ci en fin de trajectoire basse. Ce rapport passe en revue l'abondante littérature scientifique qui établit la réalité des effets néfastes des éoliennes sur le sommeil et la santé. Il évoque le déni constant de la filière industrielle visant à éviter qu'on en mesure les critères majeurs de gêne et les biais employés pour en minimiser la valeur lorsqu'elle est contrainte de le faire. (Work Package 4, p 3, §1.6) Ce rapport semble avoir provoqué un grand émoi outre Manche, dans une presse qui dénonce ces manœuvres et n'hésite pas à établir le parallèle avec le *scandale de VW*.

Depuis des années, des scientifiques tels que l'épidémiologiste Carl V. Phillips rappellent pourtant le *faisceau de présomptions accablantes* qui désigne la responsabilité des éoliennes dans les symptômes graves et identiques de milliers de leurs riverains à travers le monde. Carl V. Phillips demande qu'on arrête de jouer sur les mots en matière de preuves scientifiques pour tenter de nier ce problème sanitaire majeur.

En juin 2014, le *rapport du ministère de la santé finlandais* réclamait un éloignement minimum de 2 km des habitations en concluant : « Les acteurs du développement de l'énergie éolienne devraient comprendre qu'aucun objectif économique ou politique ne doit prévaloir sur le bien-être et la santé des individus ».

En France, le rapport de mars 2008 de l'agence sanitaire française AFSSET n'avait pas retenu la distance de 1500 m préconisée par l'Académie Nationale de Médecine, en considérant notamment que: « Les avantages de la généralisation d'une telle distance, simple à mettre en œuvre, doivent être mis en balance avec le frein au développement qu'elle constitue. » (p 15)

Aujourd'hui, les protections de la biodiversité, des paysages et des monuments historiques volent en éclat pour permettre la multiplication des éoliennes. Il est choquant qu'en Pologne, le « Département de la technologie de la viande et de la qualité des aliments de l'Université des Sciences de la Vie à Lublin » se soit soucié de l'altération de la qualité de la viande de porcs élevés à des distances considérées légales dès lors qu'il s'agit de riverains. Pour permettre de multiplier les éoliennes on continue d'en mesurer le bruit avec des décibels « A », pertinemment reconnus depuis plus de 30 ans comme impropres à l'évaluation de leurs nuisances sonores.

Et on bafoue l'avis de l'Académie de médecine en faisant moins de cas du bien-être et de la santé des riverains que les éleveurs n'en font de la qualité de leur viande de boucherie. Ce n'est pas la face la plus glorieuse de l'écologie.